

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le date 25/08/2024

Les douaniers de Marne-la-Vallée interceptent de rarissimes cactus-oursins et les remettent au MNHN

Les douaniers de Marne-la-Vallée ont saisi fin juillet dans un colis en provenance de Thaïlande, 56 cactus-oursins protégés et rarissimes qui circulaient sans aucun document d'accompagnement. Ils ont été remis au Muséum national d'histoire naturelle afin de les préserver et d'enrichir ses collections botaniques. Cette saisie représente 1 % des spécimens de cette espèce encore présents dans le milieu naturel.

Le 26 juillet 2023, les douaniers en charge du contrôle du fret postal du bureau de Marne-la-vallée sélectionnent un colis en provenance de Thaïlande et à destination d'un particulier dans le sud-est de la France. Le contrôle permet de constater la présence de 56 spécimens de cactus vivants. Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est consulté pour expertise et confirme que ces spécimens sont des *Astrophytum asterias* dits « cactus-oursin ». Leur forme et leur taches blanches peut en effet évoquer un squelette d'oursin.

Ces cactus, repris à l'annexe A de la convention CITES, sont classés comme vulnérables par l'Union internationale de la Conservation de la Nature (UICN). En raison de leur croissance lente, de ramassages abusifs et du développement urbain, l'espèce est particulièrement menacée, l'UICN n'ayant recensé que 5000 spécimens vivant à l'état sauvage à ce jour. Ces derniers sont tous localisés dans l'État de Tamaulipas au Mexique et du Comté de Starr au Texas

Sa symétrie parfaite, ses motifs blancs géométriques, signature unique, en font une plante très prisée des collectionneurs. Il est aussi très recherché au Japon où il est nommé « kabuto », littéralement « casque de samouraï ». Comme c'est souvent le cas pour les espèces protégées, sa rareté et sa beauté en font une cible privilégiée des trafiquants. Un spécimen de la taille d'une balle de golf peut se revendre plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le MNHN, au regard de la rareté de ces cactus et n'en disposant pas encore dans ses collections a souhaité les accueillir afin de les maintenir en vie dans le cadre de sa mission de conservation et de recherche. Avec l'autorisation du Parquet de Meaux, c'est avec fierté que les douaniers de Marne-la-Vallée ont procédé début août à la remise de l'ensemble des spécimens au Service des Jardins Botaniques du MNHN.

En 2022, la douane française a réalisé 423 constatations en matière de faune et flore protégée (371 en 2021). 52 706 spécimens ont été saisis (44 454 en 2021).

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/ka780R3Ep3>
- Vidéo sur Douane Tv : <https://youtu.be/FVnMwz18-40>
- Rush vidéo pour téléchargement : <https://we.tl/t-rWVclpNSga>
- Le site du MNHN : <https://www.mnhn.fr/fr>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 4103 / 4211 / 4318 / 4718 / – presse@douane.finances.gouv.fr